

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-DM6_2019-BF

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_66

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : Décision modificative N°6 (virement de crédit) – Programme d’animations sur subvention Région 2019 : matériel stand en fonctionnement et non en investissement comme prévu initialement

Par la suite d’une convocation en date du 10 septembre 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés au refuge de Basse Rua, dans le val d’Escreins, à Vars, le 19 septembre 2019 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n’ayant pas été atteint lors de la réunion du 19 septembre, une nouvelle séance a été programmée le 26 septembre 2019 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 20 septembre 2019.

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMELOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé, pouvoir à Christian Grossan (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, excusé
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Pascal GIRAUD (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-DM6_2019-BF

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_66

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : Décision modificative N°6 (virement de crédit) – Programme d’animations sur subvention Région 2019 : matériel stand en fonctionnement et non en investissement comme prévu initialement

Considérant :

- L'impossibilité de procéder aux investissements prévus au budget primitif concernant le programme d'animation pour l'achat d'une tente pour le stand et d'oriflammes (1'000 € au total), ces dépenses n'étant finalement pas éligibles sur le dossier de subvention de la Région (2019_03302),

- Le besoin de ces crédits (1'000 € au total) pour l'achat de petit matériel pour le stand (fonctionnement), éligible sur le même dossier de subvention,

Le Comité syndical, réuni le 26 septembre 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de suffrages : 31
Nombre de membres présents : 09
Nombre de membres représentés : 02

Nombre de suffrages exprimés : 11
Votes Contre : 0 Pour : 11
Abstentions : 00

Décide :

De procéder au vote des virements de crédits suivants sur le budget prévisionnel 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN VIREMENT DE CRÉDITS

CRÉDITS OUVERTS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	60632		Petit matériel stand	200,00 €
Total				200,00 €

CRÉDITS RÉDUITS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	200,00 €
Total				200,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

